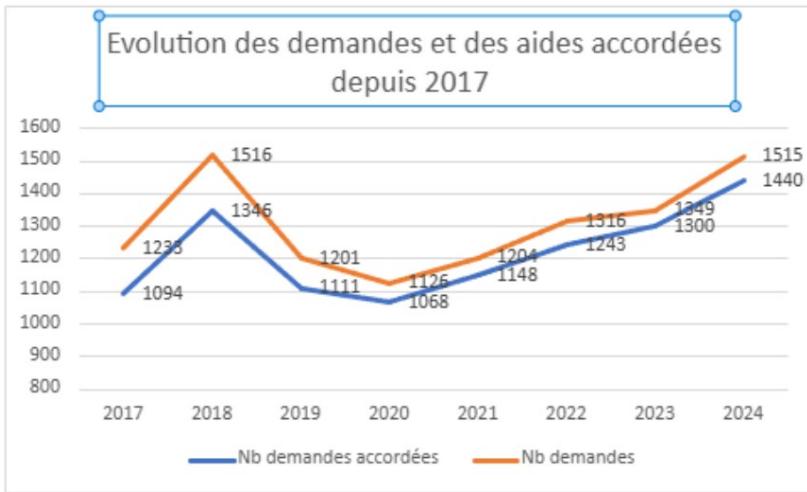


Bilan 2024 du FAJ métropolitain

Séminaire FAJ du 16/10/2025



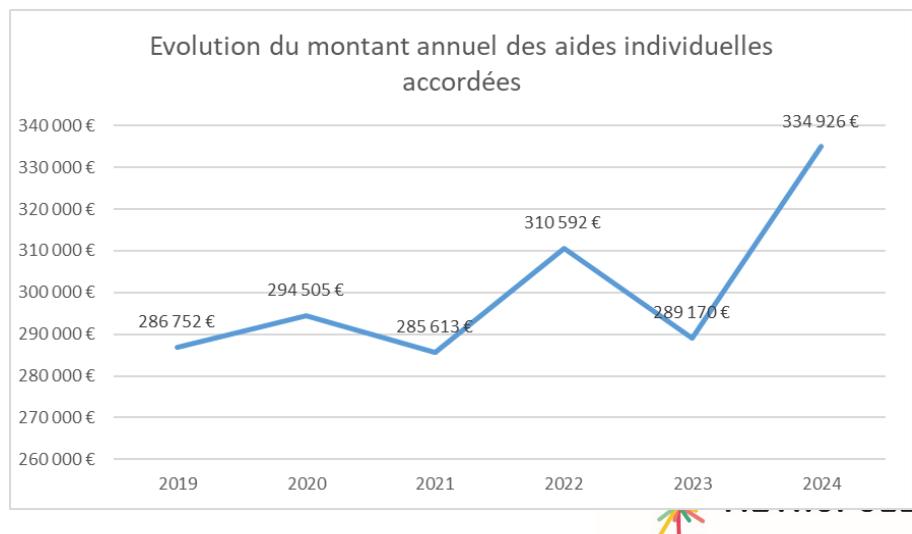
Chiffres clés FAJ



Dématérialisation

Fin des aides d'urgence et des commissions.

- 1509 demandes complètes (+ 12,3%/2023)
- 1433 aides accordées, soit 95% d'avis favorable (96% en 2023)
- 844 bénéficiaires (-1,5%)
- Montant total accordé : 334 926 € (+16 %)
- Montant moyen des aides : 234 €
- 65% des demandeurs ont obtenu une aide unique



Répartition des aides par poste

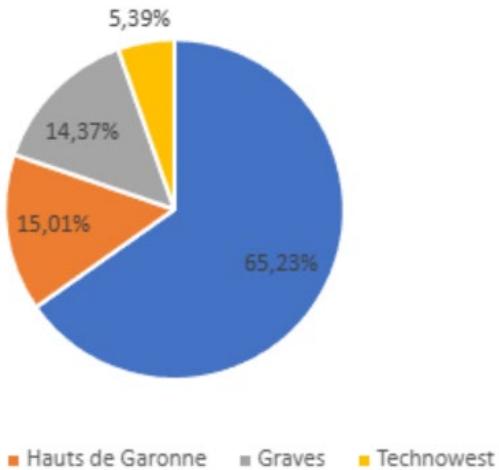
	Nb aides accordées	Evolution /2023	Montant accordé	Part des aides 2024	Part du budget 2024
FAJ Alimentaire	1158	+ 7%	225 670	80,8%	67.4%
FAJ Logement	143	~	54 896	10%	16.4%
FAJ Formation	39	*2,4	34 553	2,7%	10.3%
FAJ En attente de paiement	46	*5,1	8 900	3,2%	2.7%
FAJ Transport	16	*2	4 077	1,1%	1.2%
FAJ Démarches administratives	16	+60%	3 150	1,1%	0.9%
FAJ Santé	9	+29%	2 410	0,6%	0.7%
FAJ Véture /outillage pro	3	/4	650	0,2%	0.2%
FAJ Loisirs	3		420	0,2%	0.1%
TOTAL	1 433		334 926		

Part prépondérante des aides alimentaires.
+ 65% en 5 ans.

- Le logement reste le 2^{ème} motif des aides accordées.
- Reprise du nombre d'aides accordées à la formation mais motif peu mobilisé

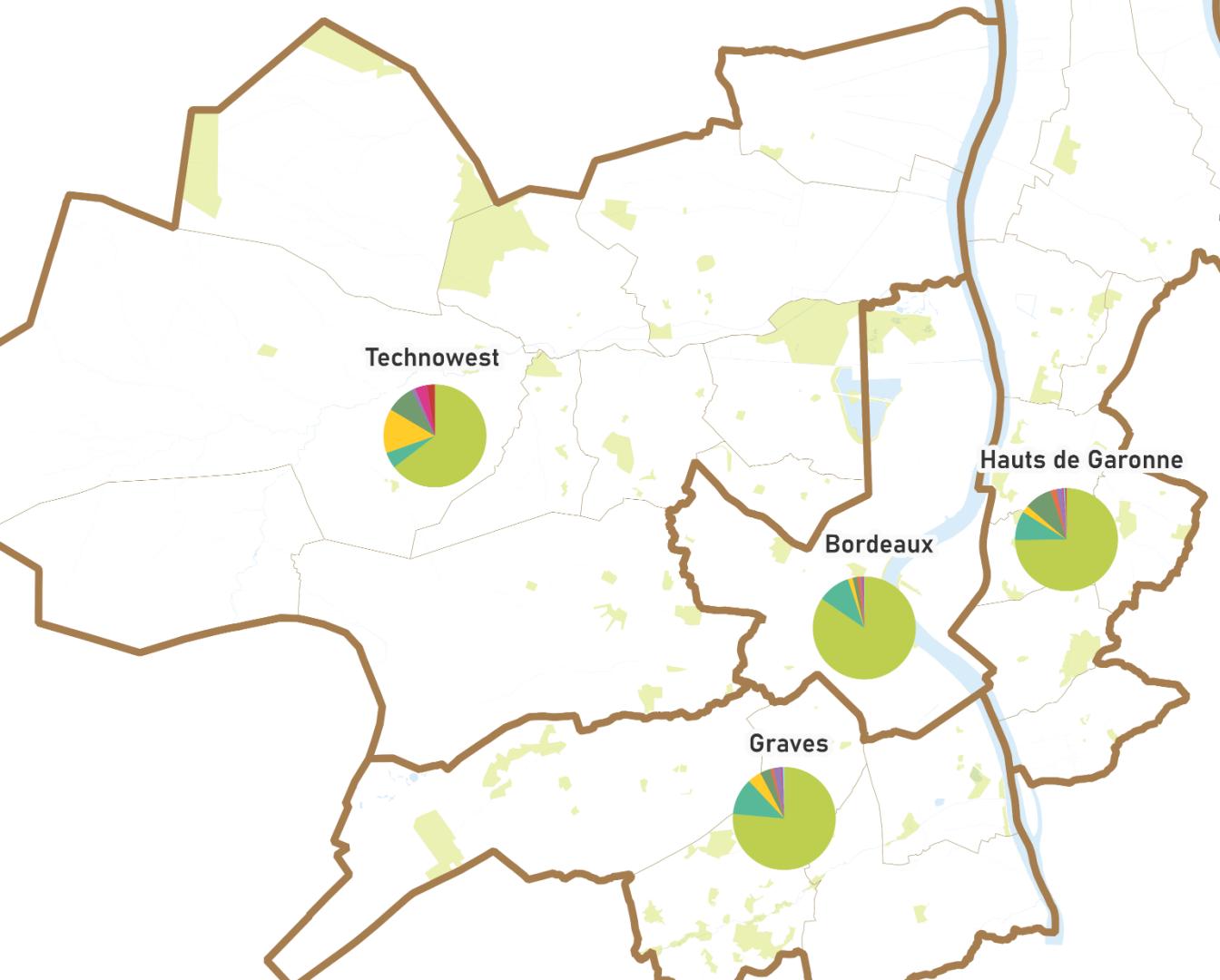
Répartition des aides par territoire

Répartition des aides sur le territoire



- **Une hausse des aides sur Bordeaux (+10 points)**
- Motifs des aides **globalement harmonisés sur les 4 territoires avec quelques nuances**

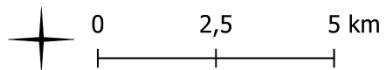
Répartition des aides du FAJ accordées par territoire en 2024



Type d'aide octroyée

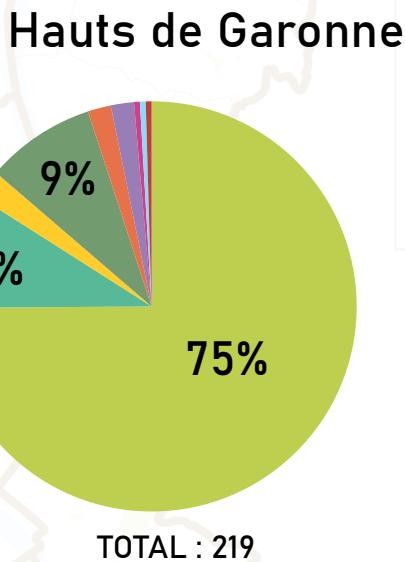
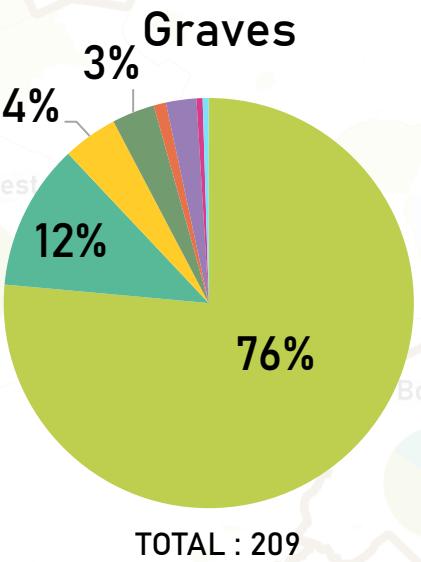
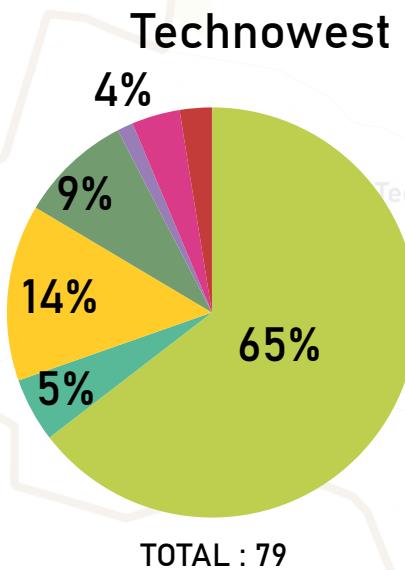
- Alimentaire
- Logement
- Formation
- Attente paiement
- Démarches administratives
- Transports
- Santé
- Recherche d'emploi
- Loisirs / culture

- Territoires
- Communes

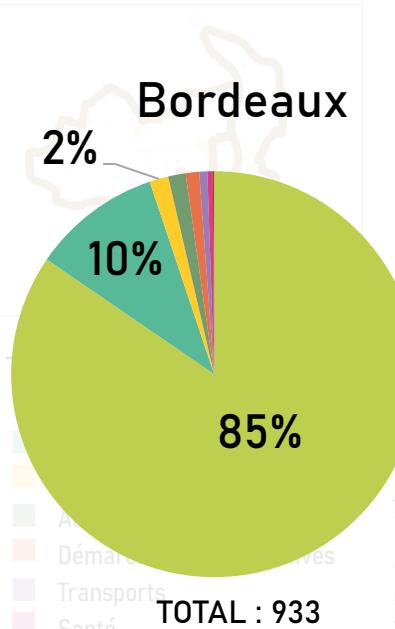


Source : bilan FAJ 2024 Bordeaux Métropole
Traitement : Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville - Septembre 2025

Répartition des aides du FAJ accordées sur le territoire en 2024



Répartition des aides du FAJ accordées par territoire en 2024



Source : bilan FAJ 2024 Bordeaux Métropole
Traitement : Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville - Septembre 2025



Alimentaire
Formation
Logement



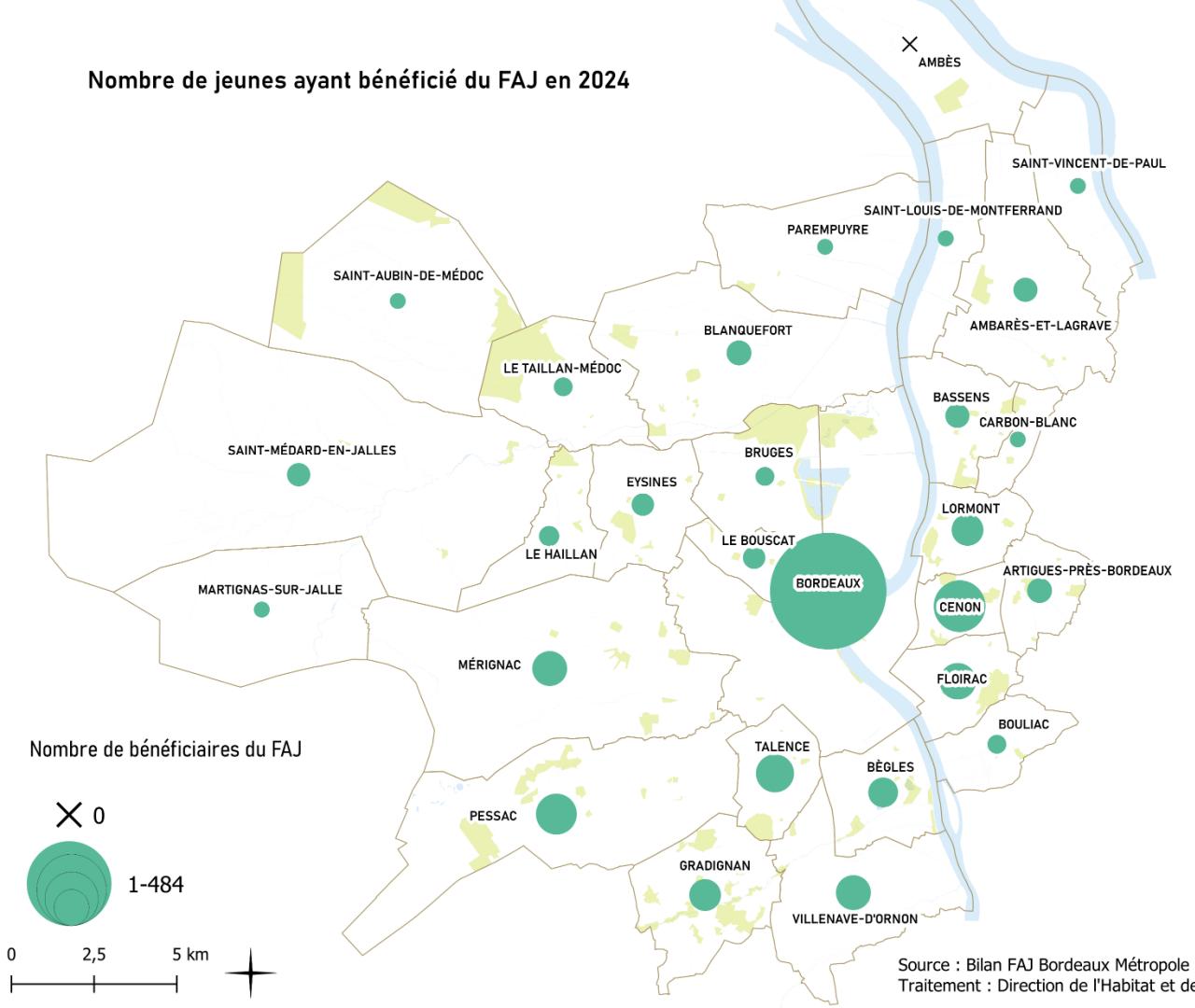
Attente paiement
Démarches administratives
Transport



Santé
Recherche d'emploi
Territoires communes
Démarches administratives
Transport



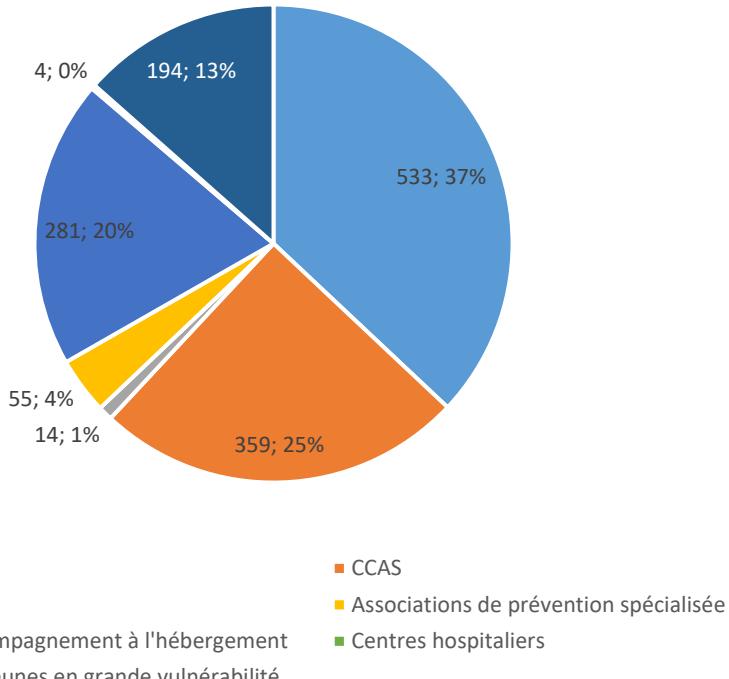
Nombre de jeunes ayant bénéficié du FAJ en 2024



Commune	Bénéficiaires du FAJ
Bordeaux	484
Cenon	80
Pessac	43
Talence	35
Floirac	31
Mérignac	27
Villenave-d'Ornon	27
Lormont	20
Gradignan	20
Bègles	16
Artigues-Près-Bordeaux	8
Blanquefort	8
Bassens	7
Ambarès-et-Lagrave	7
Saint-Médard-en-Jalles	6
Le Bouscat	5
Eysines	5
Le Haillan	3
Le Taillan-Médoc	2
Bouliac	2
Bruges	2
Carbon-Blanc	1
Saint-Aubin-de-Médoc	1
Parempuyre	1
Saint-Vincent-de-Paul	1
Saint-Louis-de-Montferrand	1
Martignas-sur-Jalle	1
Ambès	0

Répartition par prescripteur

Répartition par type de structure



- 70% des demandes déposées par le CCAS de Bordeaux, les 4 missions locales et le CAIO.
- Forte augmentation des demandes provenant des structures accompagnant les jeunes en grande difficulté.
- Baisse substantielle des demandes des associations de prévention (3,7% vs 12% en 2023).
- Augmentation du nombre d'aides portées par les Habitats Jeunes et le CLLAJ.

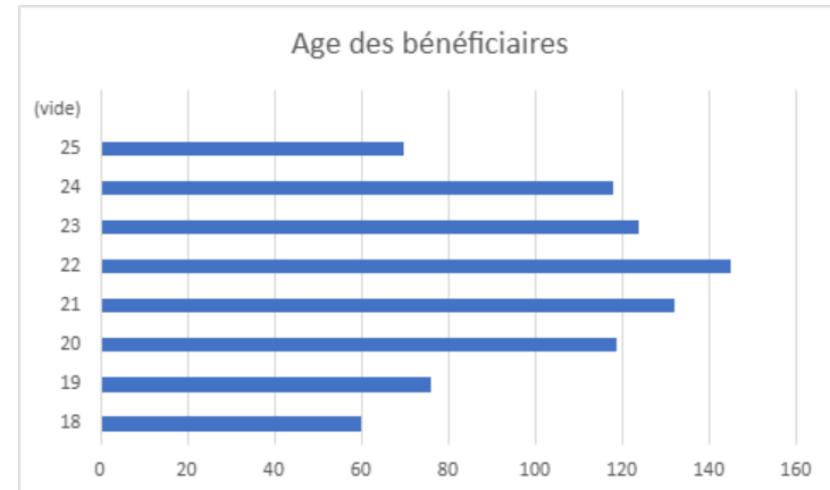
Répartition des aides par mode de paiement

Mode de paiement	Nombre d'aides accordées	Part des aides	Montant accordé	Part du montant
Espèces	1198	83,19%	235 290 €	69,91%
Ticket service	30	2,08%	4 125 €	1,23%
Virements	212	14,72%	97 127,04 €	28,86%
Total général	1440		336 542,04 €	

- Aides en espèces restent largement majoritaires
- Augmentation des paiements par virement (+20 points / 2023)

Profil des demandeurs (synthèse)

- **Sexe** : 57% sont des hommes (stable)
- **Situation familiale** : 95% sont célibataires (stable)
- **Âge moyen** : 22 ans (+1an/2023)
- **Situation scolaire** : une majorité de jeunes peu ou pas diplômés.
- **Situation dans l'emploi** : une majorité sans activité
- **Ressources** : 48 % ne disposent d'aucune ressource (67% en 2023)
- **Situation de logement** : 34% disposent d'un logement autonome et 53% sont en situation de logement précaire (sans abri ou hébergés temporairement)



Ressources

- 48% des demandeurs (67% en 2023) et 60 % des demandeurs sans diplôme n'ont aucune ressource
- 22% disposent d'un salaire dont 75% sous le seuil de pauvreté (prestations sociales comprises)
- 36% perçoivent la prime d'activité
- 14% reçoivent une allocation de France Travail.
- 2% perçoivent l'Allocation Adulte Handicapée

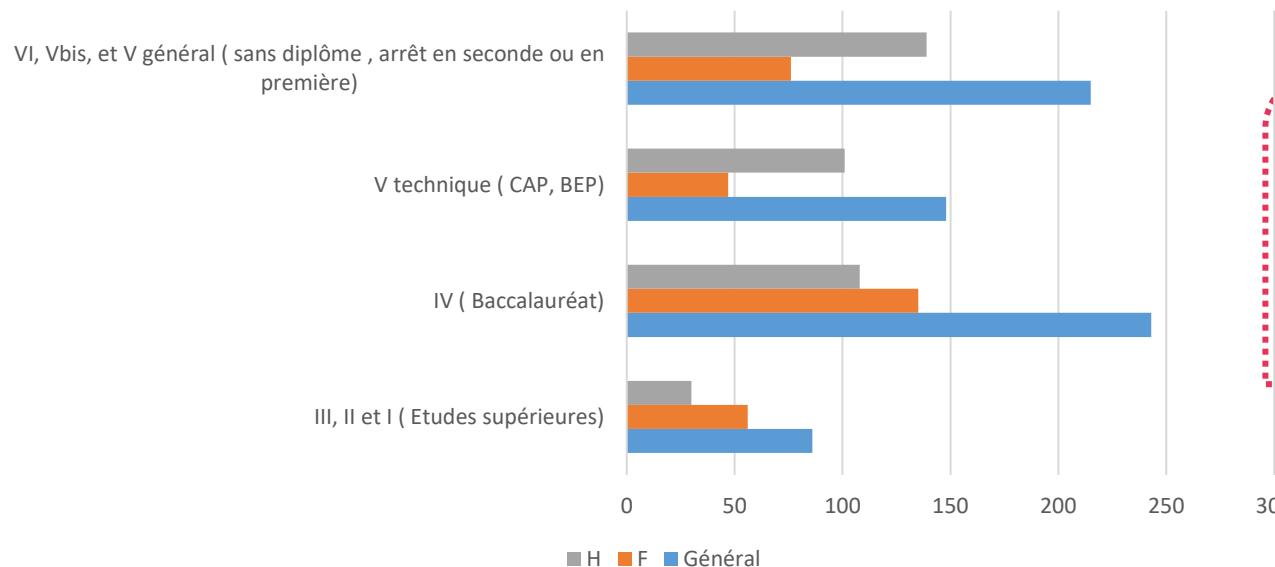
Ressources mensuelles moyennes : 439€

Salaire moyen : 875 €

Situation scolaire

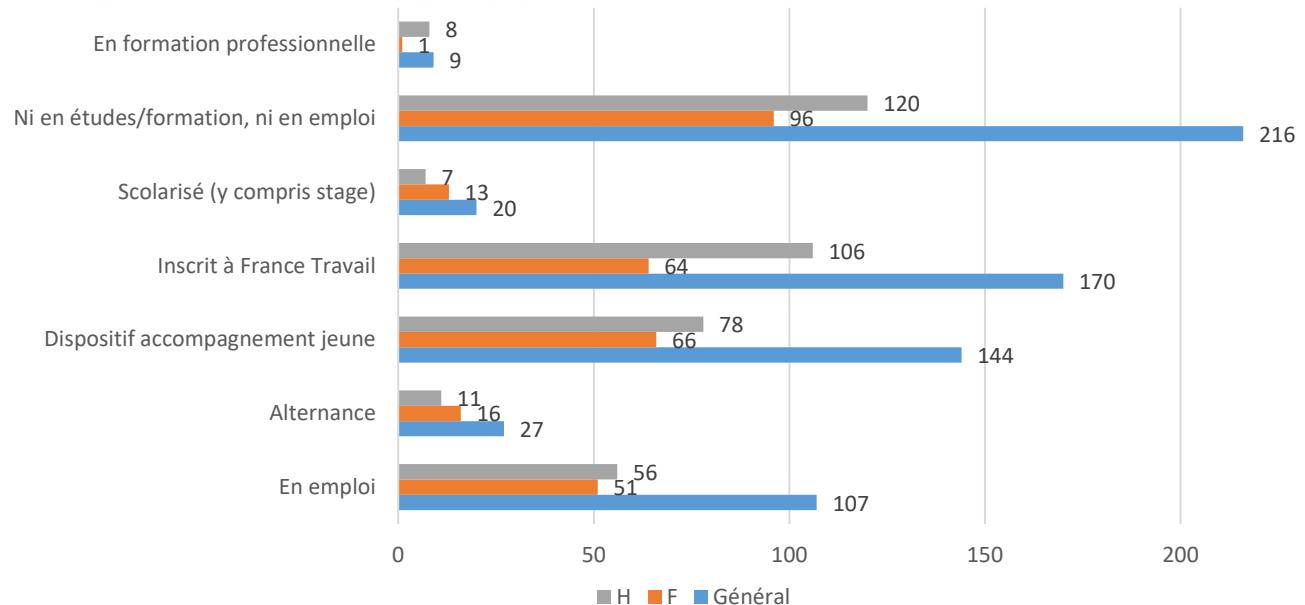
- 35% niveau baccalauréat
- 31% sont sans diplôme
- 21% le niveau CAP/BEP
- 12% le niveau études supérieures

Niveau de formation



Les femmes bénéficiaires du FAJ ont un niveau de formation plus élevé que les hommes : 60,8% sont titulaires d'un baccalauréat ou en études supérieures contre 36,5% d'hommes.

Situation d'activité



- 56% sans activité (dont 31% NEET et 25% inscrits au chômage)
- 21% dans des dispositifs jeunes
- 15% en emploi

Les femmes sont un peu plus en emploi (16,6%), scolarisées (4,2% contre 1,8%) ou en contrat d'apprentissage (5,2 contre 2,8%) mais moins nombreuses à être inscrites à France Travail (20.8% contre 27.5%).

FAJ collectif

Nom association	Description du projet	Subvention accordée
Centre d'Etudes et d'Information sur les Drogues (CEID)	Hangover café: dispositif mobile de prévention et de réduction des risques liés aux consommations de substances psychoactives en milieu festif urbain	20 000€
Association Nationale de Prévention Alcoologie et Addictologie France (ANPAF)	Dispositif TAF (Tendances Alternatives Festives) : présence de volontaires en service civique dans les lieux festifs et tramway pour délivrer des messages de prévention et de réduction des risques « avant et après soirée ».	20 000€
Mission locale de Bordeaux	Projet MANO éducation et formation à l'image (cinéma et audiovisuel)	5 000€
Entr'autres	Accueil de jeunes en difficulté sociale orientés par les acteurs du territoire en stage (événementiel, animation de quartier, traiteur et logistique et livraison)	10 000€
Mission locale Technowest	Projet de mobilité internationale à Essaouira pour des jeunes en situation de handicap	5 000€
CRIJNA	Boussole des jeunes : plateforme visant à lutter contre le non-recours des jeunes en les aidant à identifier l'offre de services existante sur le territoire et les professionnels capables de les accompagner dans leur parcours.	5 000€
FSL	Projet théâtre "Des quais à la scène" s'inscrivant dans un programme d'accompagnement des jeunes au logement, en collaboration avec les habitats jeunes et l'association des personnes admises en protection de l'enfance.	5 000€
URHAJ	Etude portant sur les modèles socio-économiques des habitats jeunes (focus sur Bordeaux Métropole)	10 000€
Habitat Jeunes Le Levain	Aide exceptionnelle et complémentaire de l'aide accordée à l'URHAJ au regard des difficultés financières de ces structures accueillant plus de 1000 jeunes chaque année.	43 000€
Technowest Logement Jeunes		64 000€
Habitats Jeunes Hauts de Garonne		10 000€
TOTAL		197 000 €

Une affectation des crédits à des projets récurrents et pas toujours directement liés aux attentes du FAJ.

Principaux points d'attention

- Aides alimentaires ultra majoritaires
- Beaucoup de jeunes en grande précarité (sans ressource, sans logements, sans diplôme)
- Des jeunes aidés régulièrement sans amélioration de leur situation
- Peu d'aides à la formation / des aides au logement sous mobilisées
- Certains territoires peu ou pas bénéficiaires d'aides
- Un FAJ collectif peu complémentaire aux besoins constatés sur les aides individuelles



FAJ principalement mobilisé comme aide d'urgence

Joue moins son rôle d'aide à l'insertion des jeunes

Réponse aux besoins de base
= préalable à l'insertion



Méconnaissance du FAJ / distance / caractéristiques des jeunes ?

Votre évaluation de la dématérialisation

Comment évalueriez-vous le nouveau mode de fonctionnement du FAJ (dématérialisation des demandes, absence de distinction entre les FAJ classiques et urgence, suppression des commissions d'attribution des aides) ? (0 point)

3.85
Évaluation moyenne




- Communication plus complexe avec le service du FAJ, moins de souplesse, nombreux ajournements, critères d'attribution parfois peu clairs
- Délai d'accord rallongé / aides d'urgences
- PJ obligatoires parfois difficiles à fournir



- Facilité d'utilisation
- Gain de temps pour la saisie
- Rapidité des traitements, réactivité, délais réduits
- Procédure allégée



Pistes d'amélioration

➤ Ce que nous avons déjà fait :

- Améliorations techniques de la plateforme
- Améliorations organisationnelles
 - Housse de la fréquence de versement des aides
 - Diversification des modalités de communication
- Renforcement de l'accompagnement
 - Cycle de formations en septembre pour néo-utilisateurs et avancés
 - Mémo évaluation sociale + clarification PJ
 - Liste des partenaires

➤ Ce qui reste à faire :

- FAQ
- Guide des aides
- Organisation de temps d'échange partenariaux plus réguliers



Pensez à consulter la **Banque Documentaire** !

Evolutions du règlement d'intervention

Vos suggestions

Aides individuelles

- Augmenter les plafonds (alimentation, logement, formation)
- Proposer des aides pluri-mensuelles
- Développer des partenariats (alimentation, économie sociale et solidaire, etc.)

Animation et communication

- Animer des temps d'échanges thématiques et/ou territoriaux
- Proposer un support de communication sur le dispositif

Les Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Sommaire

- Les Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
- Le Fonds de Solidarité Logement
- Le Pack AJIL: faciliter l'accès ou le maintien dans un logement
- Témoignage des jeunes bénéficiaires de ces aides

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) s'adresse aux jeunes **de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle**, résidant dans la Métropole. Il propose une aide financière ponctuelle qui permet d'apporter une réponse à des besoins de première nécessité : se loger, se nourrir, se déplacer, accéder à une formation ou à un emploi, se soigner.

Quelles démarches suivre ?

- **Contacter une structure d'accompagnement** : la demande ne peut pas être faite directement par le jeune. Il doit se rapprocher d'un partenaire agissant dans le champ de la jeunesse ou du social (Mission locale, Centre Communal d'Action sociale (CCAS), Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ PRADO), Foyer Jeunes Travailleurs ...)
- **Constituer une demande avec le référent social** qui suit le jeune dans son parcours et fournir les pièces justificatives (pièce d'identité, RIB, contrat de bail, etc.). C'est ce professionnel qui évalue la situation et constitue le dossier.
- **Signer une lettre d'engagement** : le jeune doit être acteur de sa demande. Cette lettre formalise son implication dans la démarche d'insertion.
- **Transmettre la demande** à Bordeaux Métropole par la structure référente. Une fois instruite, la réponse est communiquée au jeune par son référent.
L'aide est versée selon la situation : virement, espèces ou chèques d'accompagnement personnalisé.

1 300

aides accordées
chaque année

800

jeunes
accompagnés

50

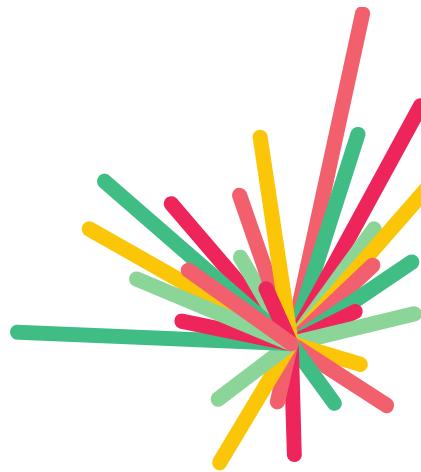
structures
accompagnant les



Les perspectives et pistes d'amélioration

Dans un contexte budgétaire public plus contraint

- Révision majeure du règlement d'intervention à mener avec tous les acteurs du FAJ
- Partenariat avec les épiceries solidaires ?
- Des aides garanties sur plusieurs mois pour les plus en difficultés ?
- Des échanges plus réguliers avec les partenaires (forme à définir)
- Liste des prescripteurs à réviser
- Un appel à projets à partir de 2026 pour le FAJ-co



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**